

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 avril à 18 heures,  
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni Salle Mandela – 21 Rue du Stade à Grand-Charmont (25200), sous la présidence de M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 10

Date de convocation : 04/04/2023

Présents : Mmes CHENUS-MARTHEY Martine – LAKHDER Nadia - LAZAAL Zahia – MAHIDDINE Sabah  
Mrs CHARITE Pierre – CUGNEZ Jean-Pierre – DEGERT Roger - LEBEAU François -  
MUNNIER Jean-Paul – WAECKEL Georges

Absent : M. BOUDJEKADA Ismaël

Secrétaire de séance : Mme Myriam LAYAFI

**Objet : Modification Programmation P.R.E 2023**

Suite à une réévaluation du montant des actions de la réussite éducative, il a été nécessaire de procéder à une modification du tableau de programmation P.R.E.

Les membres présents et représentés ont délibéré et décidé à l'unanimité :

Article 1 : De valider la programmation du Programme de Réussite Educative de GRAND-CHARMONT pour l'année 2023. Ce dispositif a pour objectif de proposer des solutions aux publics en rupture scolaire en mettant en place des actions de coordination pour faciliter les relations entre les établissements et les familles, ainsi que des actions de prévention, de médiation et de remédiation dans les domaines suivants : la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire, la santé, le soutien à la parentalité et la prise en charge des élèves temporairement exclus.

Les dépenses et recettes correspondantes, telles que présentées dans le tableau joint en annexe (1) et modifié le 11 avril 2023, seront inscrites au budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

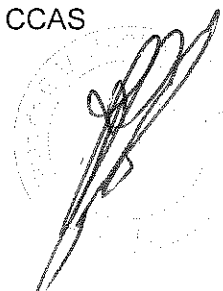
Article 2 : D'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la programmation P.R.E. 2023.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention P.R.E. et à signer la convention s'y rapportant.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Le registre dûment signé, Pour extrait conforme,

Mr Jean-Paul MUNNIER  
Président du CCAS



Acte rendu exécutoire après :  
Envoi au Représentant de l'Etat le :  
Publication ou notification du :

**PROGRAMMES DE REUSSITE EDUCATIVE GRAND-CHARMONT  
PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2023**

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF			Coûts estimés	
Catégorie de fonctionnement	Type de Programmation	Coût global	ANCT 50%	CCAS Grand-Charmont 50%
Pilotage et gestion du dispositif mutualisé	Pilotage, management	2 000 €	1 000 €	1 000 €
	Gestion budgétaire et comptable	2 000 €	1 000 €	1 000 €
	Gestion administrative CA CCAS et secrétariat	1 000 €	500 €	500 €
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 000 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>
Equipe de réussite éducative	Coordinateur PRE	38 500 €	19 250 €	19 250 €
	Référent de parcours	35 500 €	17 750 €	17 750 €
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>74 000 €</b>	<b>37 000 €</b>	<b>37 000 €</b>
Frais de fonctionnement généraux	Fournitures administratives	500 €	250 €	250 €
	Logiciel PRE	900 €	450 €	450 €
	Charges de fonctionnement (téléphonie, informatique, frais divers)	2 500 €	1 250 €	1 250 €
	Documentation, communication	500 €	250 €	250 €
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>4 400 €</b>	<b>2 200 €</b>
	<b>SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF</b>	<b>83 400 €</b>	<b>41 700 €</b>	<b>41 700 €</b>
	<b>SOIT REPARTITION EN POURCENTAGE SUIVANTE</b>	<b>100%</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>

PARCOURS DE REUSSITE EDUCATIVE INDIVIDUALISES			Coûts estimés	
Thématiques	Actions	Coût global	ANCT 70%	CCAS Grand-Charmont 30%
Prévention et gestion des risques en matière de santé physique et mentale	Orientation vers les partenaires santé ( CMPP, Maison de l'adolescent...)	Partenariats professionnels de santé	Partenariat ARS et autres spécialistes en cours de développement	
	Accès au soin			
Soutien Equipe Réussite Educative	Analyse de la pratique	0	0	0
	Accompagnement individualisé à domicile	2 300 €	1 610 €	690 €
	Alternative à l'exclusion au collège	13 300 €	9 310 €	3 990 €
		Partenariat collège de Sochaux sur mesures de responsabilisation		
Prise en charge des élèves temporairement	Accompagnement Educateurs de prévention	15 600 €	10 920 €	4 680 €
			Partenariat ADDSEA	
Accompagnement estime de soi	Point écoute familles	8 000 €	5 600 €	2 400 €
	Orthopédagogue	2 200 €	1 540 €	660 €
	Sophrologue	4 850 €	3 390 €	1 460 €
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>15 050 €</b>	<b>10 530 €</b>
Accès à la culture	Musée de l'environnement / Musée de Courtelvaux	1 250 €	- €	1 250 €
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 250 €</b>	<b>1 250 €</b>
Aides financières	Soutien ponctuel dans le cadre de la réussite éducative après mobilisation du Droit Commun	500 €	350 €	150 €
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>500 €</b>	<b>350 €</b>
	<b>SOUS TOTAL PARCOURS DE REUSSITE EDUCATIVE INDIVIDUALISES</b>	<b>32 400 €</b>	<b>21 800 €</b>	<b>10 600 €</b>
	<b>SOIT REPARTITION EN POURCENTAGE SUIVANTE</b>	<b>100%</b>	<b>67%</b>	<b>33%</b>
	<b>TOTAL PROGRAMMATION PRE 2023</b>	<b>115 800 €</b>	<b>63 500 €</b>	<b>52 300 €</b>
	<b>SOIT REPARTITION EN POURCENTAGE SUIVANTE</b>	<b>100%</b>	<b>55%</b>	<b>45%</b>